



« Nous sommes préoccupés par ce développement judiciaire et restons attentifs à la situation de M. Kamto et à celle d'environ 200 de ses partisans qui sont détenus. L'opposition camerounaise, dont il est l'une des figures, doit pouvoir s'exprimer librement, dans le respect de la loi ».

Réagissait ainsi hier Agnès von der Mühl, porte parole du ministère français de l'Europe et des affaires, elle répondait ainsi à la question suivante d'un journaliste : « L'opposant camerounais Maurice Kamto a été inculpé de « rébellion » et « insurrection » plus de deux semaines après son arrestation le 28 janvier. Vous vous disiez alors attentifs à sa situation. Quelle est votre réaction aujourd'hui ? ».

L'opposant camerounais Maurice Kamto, leader du MRC, arrivé deuxième à l'élection présidentielle d'octobre et qui revendique toujours la victoire, avait été arrêté, lundi 28 janvier, à Douala, et conduit à Yaoundé où il était détenu au GSO.

Il a été déféré, ainsi que 145 autres de ses partisans à la prison principale de Yaoundé, Kondengui, c'était dans la nuit du 12 au 13 février. Ils ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal militaire de Yaoundé.